

L'ÉCONOMISTE

DE LYON

Journal Financier, Littéraire et d'Informations

PARAISANT LE SAMEDI

ANNONCES

Pour les Annonces on traite de gré à gré

Administrateur-Gérant : André VERGIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 63, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 63 — LYON

Rédacteur en Chef : Jules ROMAN

ABONNEMENTS

Trois mois, 2 francs — Six mois, 3 fr. 50. — Un an, 6 francs.

Etranger : Un an, 9 francs.

L'ÉCONOMISTE DE LYON paraît le Samedi, il est mis en vente dans les principaux Kiosques et Dépôts de Journaux de Lyon, à 8 h. du matin.

BULLETIN DE LA SEMAINE

Vendredi, 22 janvier. — On a distribué à la Chambre le projet de loi de M. Colin Maurice, tendant à la suppression pure et simple de l'enseignement congréganiste.

Eaux et forêts. — M. Thirion, inspecteur des eaux et forêts, est nommé conservateur à Valence-sur-Rhône, en remplacement de M. Roux, admis à la retraite.

Samedi 23. — M. Mougeot, ministre de l'agriculture, a inauguré, à Sfax, le concours agricole et présidé le congrès oléicole.

— M. Albert Christophine, ancien gouverneur du Crédit foncier et ancien ministre, est mort en son domicile de l'avenue d'Iéna.

— Sur la demande de M. Vallé, le président de la République a signé ce soir la grâce entière de Mocrami.

Dimanche 24, Madrid. — Un grave accident s'est produit au cirque Price.

Miss Mina Alix, jeune artiste américaine, a été précipitée sur le sol avec sa pétrole, pendant qu'elle exécutait « le Cercle de la mort ». Son état est désespéré.

M. Flayelle, libéral, est élu député de l'arrondissement de Remiremont (Vosges).

Lundi 25. — On a distribué à la Chambre des députés un rapport de M. Lhopiteau, sur le projet de loi ayant pour objet de modifier les conditions de paiement de la subvention de l'Etat au chemin de fer d'intérêt local de St-Héand à Pélussin, et de Roanne à Boën.

Une avalanche de neige s'est abattue sur un groupe de soldats en manœuvre au col d'Izouard (Hautes-Alpes). Un soldat a été tué.

Mardi 26. — M. Rouvier, ministre des finances, prononce à la Chambre des députés un discours très documenté contre le rachat des chemins de fer.

Quelle sera donc la situation de l'Etat dans cinquante ans ? dit-il.

Il aura la propriété, non plus la nue-propriété, mais la propriété toute entière de 38.000 kilomètres de chemins de fer ; plus encore ! car le réseau n'est pas achevé ; mais en n'envisageant que le chiffre actuel, il aura 38.000 kilomètres ayant coûté à peu près 15 milliards, valant aujourd'hui, à leur valeur vénale, 21 milliards, et qui vaudront probablement beaucoup plus quand ils feront retour à l'Etat.

Mercredi, 27. — On mande de Tokio au Times : Le gouvernement a résolu d'établir une taxe de guerre en doublant l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu ainsi un revenu supplémentaire de 44 millions de yens.

Jeudi 28. — Monseigneur Coullié adresse au lettre au Président de la République, en faveur des libertés religieuses et contre les persécutions qui menacent le chrétien.

Suivant le journal l'Information, c'est le 4 ou 6 avril que le Président de la République quittera Paris pour aller rendre au roi et à la reine d'Italie la visite qu'ils firent en France l'an dernier. M. Loubet restera à Rome quatre jours pendant lesquels il habitera au Quirinal.

AUTOUR DU RACHAT

La question du rachat des Chemins de fer que le parti radical par suite de son alliance avec les radicaux socialistes a inscrit dans son programme de réformes urgentes est enfin venue en discussion devant le Parlement.

L'Etat rachètera-t-il les chemins de fer en totalité ou en partie ?

La reprise par la puissance publique et collective de l'administration de nos grands réseaux profitera-t-elle à la majorité des Français ?

Les débats qui ont lieu en ce moment à la Chambre ne nous répondent pas encore à la première question, mais quant à la seconde on peut d'ores et déjà répondre Non.

Pour justifier le rachat des lignes de l'Ouest et du Midi, M. Bourrat, l'auteur du projet, a donné comme raison que ces Compagnies avaient compromis le budget national par leur mauvaise administration et qu'elles ne seraient jamais, en état de rembourser au Trésor les avances qu'elles en avaient reçues comme garantie d'intérêts. Au fond, c'est la raison invoquée par M. Bourrat, mais la vérité est que M. Bourrat fait partie à la Chambre du groupe socialiste, que celui-ci veut en arriver rapidement au collectivisme, et que la mainmise par l'Etat sur nos grands réseaux ferrés et fluviaux en est le premier acheminement.

On sait que l'exploitation des chemins de fer peut avoir lieu de trois façons différentes : ou par l'Etat, qui la monopolise, ou par des Sociétés privées, avec l'aide que comporte la possibilité toujours menaçante d'une concurrence, ou enfin, suivant un système mixte, qui est le nôtre, par des Sociétés que l'Etat vient aider dans une certaine mesure prévue au moment où les concessions sont accordées.

Au début, vers 1830, époque à laquelle s'ouvrirent des lignes de Paris à Saint-Germain et à Versailles, nous étions, au regard de nos voisins, dans une situation très inférieure. Une mesure d'ensemble, qui fut l'objet de la loi du 11 juin 1842, embrassa l'ouverture des neuf grandes lignes auxquelles les autres devaient peu à peu se ramifier.

Au point de vue de l'exécution des travaux, il y avait une triple participation : celle de l'Etat, qui acquérait les terrains, construisait les gares ; celle des localités desservies, sur lesquelles l'Etat recouvrait les deux tiers des prix d'acquisition des terrains ; enfin, les Compagnies fermières devaient établir la voie, fournir le matériel, en un mot, assurer l'exploitation. On avait estimé alors qu'à l'expiration de baux variant de trente à cinquante ans, l'Etat pourrait reprendre la libre disposition des lignes et remanier les tarifs de façon à accélérer le développement économique du pays.

Mais les prévisions de la loi de 1842 furent bientôt faussées : d'une part, on exonéra les localités de la contribution des deux tiers de la valeur des terrains ; d'autre part, étant connus les beaux résultats donnés par les premiers tronçons établis, il y eut des demandes de concession en masse, et pour les obtenir, ceux qui les sollicitaient durent faire des sacrifices si grands que l'exploitation, dans de telles conditions, ne pouvait plus être rémunératrice.

Une crise commerciale, qui sévit en 1847, vint aggraver cet état de choses : les Compagnies n'étaient plus en mesure de faire face à leurs engagements. L'Etat, ne voulant pas profiter de cette situation critique, comme il l'aurait pu à la rigueur en s'en tenant strictement aux termes des cahiers des charges, prolongea les délais d'exécution des travaux, et certaines Compagnies reçurent même de lui des secours en argent.

En 1848 fut abordée pour la première fois la question du rachat ; mais elle ne fut pas résolue dans le sens de l'affirmative, bien que le rachat eût été à ce moment beaucoup moins onéreux pour le Trésor qu'aujourd'hui. On préféra continuer à aider les Compagnies.

Une nouvelle crise économique, survenue en 1857, provoqua en juin 1859 une loi qui consacra le système des garanties d'intérêt, dont le principe n'a plus varié depuis, malgré les discussions qui se sont élevées plusieurs fois, et n'ont jamais eu pour elle que des modifications de détail, dans lesquelles il serait long, et sans utilité absolue, d'entrer ici.

Les partisans du rachat ont des arguments dont le principal est que la contribution de l'Etat va toujours en grandissant. Mais ceux qui sont partisans du maintien de l'Etat de choses existant ne manquent pas eux aussi d'arguments.

Ils montrent, au premier rang, les résultats obtenus par l'Etat sur les lignes qu'il exploite déjà, et qui seraient plus onéreux que les charges de garantie d'intérêt entraînées par les autres.

Ils montrent les difficultés sans nombre auxquelles donnera lieu l'estimation du matériel actuellement en circulation et qu'il faudrait racheter, alors qu'il reviendra à l'Etat sans bourse délier, à l'expiration des traités en vigueur.

Ils disent aussi, et malheureusement ils en ont chez nous des preuves palpables, que l'Etat est un exploitant médiocre, qu'il usera du monopole des chemins de fer comme il use de celui des allumettes, des tabacs, des téléphones et du télégraphe ; le public, qui est cependant digne de quelque considération, puisqu'il consomme et paie, aura ainsi un motif de plus de récrimination, car personne plus que l'Etat ne le considère comme une quantité négligeable.

On verra se passer sur les lignes de chemins de fer, lorsque l'Etat exploitera ce qui se passe chaque fois qu'un particulier est en face d'un fonctionnaire. Bien habile alors sera celui qui, en cas de contestation, pourra faire valoir ses droits !

M. Rouvier a victorieusement répondu à la Chambre, à M. Bourrat. Celle-ci l'a écouté avec attention. Elle l'écouterait certainement lorsqu'elle passera au vote. La théorie économique de notre distingué ministre de Finances, peut être comparée à celle brochée du député des Pyrénées-Orientales.

L'Abondance des Matières nous oblige à renvoyer à Samedi prochain l'insertion de l'article de notre dévoué Collaborateur LE FURET.

LA SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA FABRICATION DE LA SOIE CHARDONNET

Nous avons signalé déjà à plusieurs reprises la fortune vraiment extraordinaire des actions de la Société de la Soie Chardonnet. En présence d'une hausse de 300 francs survenue en une semaine avec un bond de 150 francs en une seule séance, nous avons brièvement consigné, dans des notes de bulletin, l'impression que nous causait cette plus-value considérable et subite. D'où venait l'engouement des acheteurs ? Cet engouement était-il durable ? Surtout était-il sincère, ou bien ne fallait-il voir dans la situation présente que l'effet d'une manœuvre savante destinée à créer momentanément un marché artificiel... comme la soie ?

Cette préoccupation, nous en sommes convaincus, répond bien à celle du public, et nous n'en voulons pour preuve que les multiples demandes de renseignements complémentaires que nous ont valu quelques réflexions sommaires jetées à la hâte sur le papier. Estimant en conséquence que la présente étude vient à son heure, nous avons essayé, par une enquête poussée à fond auprès des gens de métier, de compléter les données de notre ordinaire documentation. Le point de vue strictement financier ne sera donc pas le seul auquel nous nous placerons, et, pour examiner la société dans le cadre où elle se meut, nous ne craignons pas, chemin faisant, d'aborder, d'une manière aussi succincte que possible, certains détails techniques de la fabrication industrielle.

« La Société a pour objet l'exploitation des brevets de M. le comte de Chardonnet pour la fabrication de la soie artificielle à base de cellulose nitrée. » Ainsi débutait le prospectus, qui en décembre 1890 annonçait la formation de la Société anonyme pour la fabrication de la soie de Chardonnet, au capital de 6 millions divisés en 12.000 actions de 500 francs. Ajoutons qu'aux termes de l'article 6 des statuts, la moitié des 12.000 actions étaient attribuées en représentation de leurs apports à MM. de Charvet et Weibel. Le principal apport du premier consistait dans ses brevets d'invention pour la fabrication de la soie à base de cellulose nitrée et dans ses brevets de fabrication des pyroxyloles solubles ; le second apportait son industrie, ses études, démarches, connaissances spéciales, etc...

Certes, le prospectus était arochant, et l'on peut dire que, si l'événement avait réalisé les promesses faites sur la foi de calculs établis avec une apparence de parfaite rigueur, les cours atteints ces derniers temps par les actions seraient encore au-dessous de leur valeur réelle. Chaque action ne devrait pas rapporter moins de 215 francs ; et encore le prospectus, se défendant de toute exagération, laissait entendre que les prévisions étaient faites sur les bases modestes d'une production journalière de 1.000 kilogrammes ; mais ajoutait-on, « dans le cas d'une production portée au double, ce qui ne nécessiterait ni augmentation de capital, ni accroissement de terrains, on voit facilement qu'elle serait, par suite, la progression des bénéfices, les frais généraux ne s'accroissant pas en proportion. » Etait-ce tout ? Non pas, et l'on insistait sur le fait qu'on ne faisait pas entrer en ligne de compte le produit de la cession de licences de brevet ou de fabrication en France...

Où s'arrêteraient alors les bénéfices ? Jusqu'où iraient-ils à l'heure actuelle, si, transportant ces promesses dans le temps présent, nous les augmentions encore, par la pensée, de tout ce qu'a fait gagner à la société le dégrèvement considérable des alcools d'industrie ?

On le voit, nulle affaire n'a jamais été présentée sous un plus riant aspect. En fait, la souscription fut enlevée en quelques jours, et la société dite bisontine était définitivement constituée le 29 janvier 1891, à Besançon.

Le monde industriel se passionna vite pour la nouvelle entreprise, et aussi le monde financier. En 1892, avant même que l'on connaisse le résultat du premier exercice, on parle d'un vaste projet conçu par un groupe parisien et un groupe lyonnais, tendant à absorber la société bisontine et une autre société formée pour l'exploitation à l'étranger, à la fusionner dans une puissante compagnie au capital de 25 millions.

Que devint le projet ? Il subit tout d'abord de sérieuses objections ; mais, s'il fut abandonné, ce fut moins sans doute en raison de ces critiques, quelque justifiées qu'elles fussent, qu'en raison des premiers résultats de l'exploitation, lesquels, comme on va le voir, furent loin de réaliser les présomptions énoncées au prospectus.

Résultats vraiment peu encourageants. Où sont les gains annoncés ? Les années 1894, 1895,

1896, 1897 se soldent en perte, si bien qu'au lieu de recueillir les dividendes mirifiques qu'on leur avait fait espérer, les actionnaires en 1898 sont contraints de consentir à une perte des 3/4 de leur capital ; par délibération du 25 juin l'assemblée générale décide la réduction du capital social de 6 millions à 1 1/2 million par la réduction à 125 fr. du taux nominal des actions ; autrement dit, on procède à la constatation définitive de la perte des trois quarts du capital.

A ce moment la situation se modifie ; il semble qu'après les années de vaches maigres la société va connaître les années de vaches grasses.

Brusquement, en 1898, l'exploitation accuse pour la première fois un solde bénéficiaire qui n'est pas moindre de 202.000 francs.

Ici ouvrons une parenthèse ; les changements intervenus dans la législation fiscale relative à l'alcool d'industrie n'ont sans doute pas été étrangers à ce revirement. En effet, l'alcool tient une place des plus importantes, sinon la place la plus importante, parmi les matières premières de la fabrication de Chardonnet ; or, la loi du 16 décembre 1897 abaisse de 37 fr. 50 à 3 francs les droits sur les alcools d'industrie ; c'est donc pour la société une aubaine qui diminue ses frais généraux de 34 fr. 50 par hectolitre consommé. Rapprochons les dates : dégrèvement, fin 1897 ; et les premiers bénéfices sont réalisés en 1898. Ajoutons tout de suite que la loi du 25 février 1901 a accru encore l'avantage dont profitait ainsi la société, en réduisant le droit à un simple impôt de statistique de 0 fr. 25.

A partir de 1898, la Société marche à grands pas sur le chemin, vite appris, de la prospérité. En 1899, les bénéfices montent à 767.000 fr. pour retomber en 1900 à 304.000 francs.

Entre temps, une assemblée du 19 novembre 1900 portait à 2 millions le capital réduit à 1 million 500.000 francs ; de sorte qu'actuellement le capital social est composé de 46.000 actions dont le taux nominal est de 125 francs.

Enfin, pour l'exercice 1901, les bénéfices se sont élevés à 618.000 francs et pour l'exercice 1902 à 757.000 francs. Les dividendes distribués pour ces deux exercices ont été respectivement de 8. 75 et de 15 francs.

Il convient de déclarer que l'on dit merveille déjà des résultats de l'exercice 1903 qui aurait laissé un bénéfice de 2.500.000 ; on va même jusqu'à donner des pronostics, sur ceux de l'année courante ; le carnet de commandes s'élève déjà à 275.000 kilos, et comme les commandes continuent à être importantes, la Société augmente son matériel de façon à pouvoir produire 1.500 kilos par jour, soit 450.000 kilos par an ; les bénéfices atteindraient alors 4 millions.

C'est beaucoup par ces pronostics qu'on explique le mouvement ascensionnel des cours.

Mais, en admettant connue l'importance de la production, il restera à se demander si l'écoulement se fera longtemps à des prix aussi rémunérateurs que par le passé ; et cette question se ramène à celle de savoir si la société bisontine est certaine de demeurer maîtresse du marché, où elle vend au taux de 30 francs environ ce qui lui revient selon les uns à 15 fr., selon les autres à 10 fr.

Pour préparer cet examen, il convient, après cet historique financier, de donner un aperçu du procédé industriel exploité par la société et de parler du produit qu'elle offre à la consommation.

Pour la partie purement technique, nous nous sommes reportés à un rapport très documenté, présenté en 1891 à la Chambre de Commerce de Lyon par M. Louis Blanc, professeur à l'Ecole vétérinaire. Il est certain que, depuis lors, des perfectionnements ont été apportés dans la fabrication ; mais ils ont seulement pour effet, croyons-nous, de rendre la soie artificielle moins inflammable et d'en faciliter la coloration, sans qu'il y ait eu, à notre connaissance, de changement essentiel par rapport aux données primitives.

C'est à la cellulose, que les chimistes modernes se sont adressés pour fabriquer les soies artificielles. La cellulose, une fois combinée avec une proportion suffisante d'azote, c'est-à-dire transformée en fulmi-coton est soluble, soit dans l'acide acétique cristallisable (procédé du Vivier), soit dans un mélange d'alcool et d'éther (procédé de Chardonnet) ; le liquide visqueux ainsi obtenu peut être coagulé très rapidement par l'eau, l'alcool, le chloroforme, etc... Pour transformer cette matière en fils, on l'enferme dans un récipient dont le fond porte une ou plusieurs filières coniques très effilées ; on exerce ensuite une pression, et il se forme autant de fil qu'il y a de filières... Tel est le principe. Nous passons sur les détails.

En somme, conclut M. Louis Blanc, les deux soies artificielles (du Vivier et de Chardonnet) sont constituées par du colon-poudre dissous, filé, coagulé, défilé en partie, et addi-

tionné de quelques substances accessoires.

D'expériences comparatives faites à cette époque, il résulterait qu'au point de vue de la constance dans la ténacité, la soie du Vivier était la plus médiocre ; que la soie de Chardonnet l'était moins ; et que la soie Bombyx Mori est la meilleure ; de même la ténacité des soies artificielles apparaissait comme bien moindre que celle des soies naturelles. Enfin, au point de vue de la résistance aux agents de destruction, notamment aux alcalins, on signalait l'infériorité de la soie de Chardonnet, dont on vantait en revanche les qualités de brillant.

Tout ce qui précède est la conclusion très résumée d'expériences purement scientifiques. Mais il nous importait de savoir, d'une manière pratique, quelle était l'affection industrielle de la soie de Chardonnet, quels avantages et quels défauts on lui reconnaît, à quels emplois elle est réservée, à quels usages il lui est interdit de prétendre.

Voici quels renseignements nous ont été fournis à cet égard.

Le succès de la soie artificielle, nous a-t-on dit, s'explique en grande partie par sa propreté et son brillant. Mais elle ne se prête pas à tous les usages. Elle s'emploie spécialement dans les tresses, les passementeries et les étoffes d'ameublement, mais pour ces dernières seulement, comme broché ; elle n'est pas assez résistante pour les fonds des tissus.

D'autre part, outre que sa ténacité est beaucoup moindre que celle de la soie ordinaire, la soie artificielle ne résiste pas à l'eau ; elle se casse lorsqu'elle est mouillée. Enfin, elle est plus dense que la soie ordinaire. Il en résulte qu'à poids égal, elle fournit un métrage bien inférieur ; or, estime que, pour un même métrage, son poids dépasse de 30 % celui de la soie animale.

Ajoutons encore qu'un défaut de la soie artificielle réside dans sa très grande combustibilité. Le rapport fait à la Chambre de commerce de Lyon citait à cet égard des observations précises particulièrement frappantes. Nous avons dit que depuis cette époque on a perfectionné le procédé sur ce point important ; pas assez cependant pour que le danger d'inflammation ait disparu. Bien loin de là ; et un fabricant de Lyon, se servant d'une expression typique, nous disait qu'employée comme tissu de fond dans le vêtement, la soie artificielle serait le « pilou des riches ». Reste à savoir si les riches s'accommoderaient, pour peu que ce soit, d'une étoffe inflammable.

En somme, s'il faut tirer une conclusion des observations qui précèdent, concernant le produit de la fabrication de Chardonnet, c'est la suivante : que l'emploi de la soie artificielle est forcément restreint et que, par suite, la consommation en est strictement limitée, malgré les avantages qu'elle peut présenter dans les cas où elle peut concurrencer la soie naturelle.

Cet exposé des faits devait précéder l'examen critique de la situation ; aussi bien y trouverons-nous tous les éléments nécessaires à la discussion qui va suivre.

(A suivre.)

Commerce Extérieur

ILE MAURICE
Abaissement des droits d'importation sur les sucres. — Une ordonnance, publiée le 10 mars 1903, a abaissé comme suit les droits établis à l'importation des sucres par une ordonnance antérieure n° 13 de la même année.

	Anciens droits	Nouveaux droits
Sucre pur pour 100 kil. — caud.	Romp. cent. 3 60	Romp. cent. 3 46

BOARD OF TRADE JOURNAL, de Londres.

Océanie-Australie
Débouché pour divers articles. — L'Australie offre un bon débouché pour les couvertures de table, les étoffes pour meubles, les nappes et les rideaux. En ce qui concerne les offres à faire en Australie pour ce genre d'articles, il est bon d'indiquer clairement les prix, ainsi que la largeur, la longueur et les différentes pièces, les délais de livraison et la plus petite quantité qu'il est possible de livrer à la fois.

EXPORT, de Berlin.

ESPAGNE
Il sera procédé le 9 février 1904 à l'Hôtel-de-Ville de Barcelone et à la direction générale de l'Administration locale à Madrid, à l'adjudication de la fourniture de matériel et de service d'éclairage public par l'électricité de plusieurs rues de Barcelone.

Mise à prix : 271.685 pesetas 44.
Cautionnement, 6.644 pesetas 42.

Un Capital improductif est comme un Homme oisif. C'est une Force sans emploi.

SEMAINE FINANCIÈRE
DE LA
Bourse de Lyon

Jeudi, 28 janvier 1904. — Une valeur seule a fait exception, cette semaine, nous voulons parler du *Métropolitain*, qui a monté quand toute la cote finit, presque aux plus bas cours.

Le conflit russo-japonais, auquel on ajoute les troubles en Turquie, impressionnent le marché et la clientèle, au lieu d'acheter, profite de chaque reprise, si légère soit-elle pour s'alléger.

C'est ainsi que, pendant les deux journées qui ont été un peu meilleures, on a vendu de tout, et si nos lecteurs veulent nous croire, ils attendront que l'horizon se soit complètement éclairci avant de s'engager, car, à notre avis, la prudence s'impose plus que jamais, en présence des complications qui peuvent surgir et de la liquidation qui approche et qui sera, nous le croyons, du moins, fort laborieuse, en raison des pertes éprouvées sur l'ensemble de la cote.

En somme, la semaine a été mauvaise sur l'Extérieure, le Turc Unifié, la Briansk et le Rio-Tinto; elle a été lourde sur le 3 %, le Crédit Lyonnais, la Banque Ottomane et les Chemins Espagnols.

Le 3 % a presque touché 98 francs, pour finir lourd à 97,70; sans emprunt, pas de hausse durable.

— L'Italien a été soutenu, on ne sait pas encore quand on fera la conversion en 3 1/2.

— Le Ministère Maura a eu la majorité, il ne pouvait en être autrement, avec l'appui de Villaverde, malgré cet appui et peut-être à cause de cette protection intéressée, l'Extérieure, qui avait été soutenue, au début de la semaine, a fini faible à 85,975. Le *Syndicat des francs*, créé par Villaverde, avec l'appui de la Banque d'Espagne, de la Banque de Paris, du Crédit Lyonnais et autres, s'est dissout et le change monte toujours, il cote 37,50. Ce n'était vraiment pas la peine de faire tant de bruit pour obtenir un semblable résultat. Il faut bien dire que Villaverde, depuis sa fameuse création, a passé deux fois la main, les meneurs n'ont pas dû y perdre.

— Le Turc 4 % unifié, dont la situation est bien meilleure, a été influencé et a perdu près d'un point, à 86,90.

Si nous vendrions de l'Extérieure, nous achèterions du Turc unifié, de la Banque Ottomane, dont la situation est prospère, des *Tabacs Ottomans*, dont les recettes sont en augmentation sensible et dont la situation est de plus en plus excellente. Nous sommes convaincus qu'on donnera 18 minimum.

— Le *Crédit Lyonnais*, de 1146, est revenu à 1137. Nous ne pouvons pas changer d'avis.

— Nous conseillons, plus que jamais, la vente des *Fonds Russes* sans aucune exception et pendant qu'il est encore temps de le faire, les cours ayant relativement peu fléchi.

— Ainsi que nous le disons au commencement, seul, le *Métropolitain* a fini à 527, en hausse de 16 francs. *Les Belges sont des malins!*

— La *Thomson-Houston* a plutôt baissé.

— Les *Chemins Espagnols* ont été lourds, sans être faibles, avec des variations insignifiantes, le *Nord-Espagne* à 183, nous estimons que le placement des obligations, 6^e série, sera laborieux; le *Saragosse* à 312. D'après des calculs faits, cette Compagnie aurait un solde disponible de 21 pesetas, on estime que le dividende pourrait venir être de 15 pesetas. Nous achèterions du *Saragosse*.

— Le *Briansk* a perdu 30 francs, nous disons, depuis longtemps, que le relèvement de cette affaire est impossible et que nous conseillons d'en sortir complètement.

— Aussi bien sur la baisse du cuivre à Londres, où il a touché £ 55,15, pour clore ce jour à £ 56,12,6, qu'à New-York, à 12,75, où l'on cote 50, 37 l'*Amalgamé*, 74 l'*anaconda* 450 dollars *Calumet*, le *Rio-Tinto*, de 1263, est tombé à 1232 pour faire 1242 et finir à 1237.

Ceux qui ont beaucoup d'estomac peuvent en vendre.

COMPTANT

— Nous conseillons la vente des *Obligations Rhône-et-Loire*, qui sont remboursables à 625, des *Obligations Nord-Espagne* et *Saragosse* qui sont trop chères.

— Nous conseillons l'achat des *Obligations Est de Lyon, Cacérés, Lombardes*, anciennes et nouvelles, *Ségovie, Ouest d'Espagne*.

— Nous conseillons la vente de l'*Obligation Ville de Lyon* (un tirage par an), contre l'achat de l'*Obligation foncière 1885* (cinquième, six tirages par an).

— Nous conseillons l'achat des *Actions Bouhey, Caucase, Constructions françaises (Cail), Rive-de-Gier*, qu'on doit voir à 50 francs, nous dit-on, avant juin, *Bateaux-Omnibus, Compagnie Générale de Navigation, Tramways de Lyon, Dynamite Russe*, etc. On nous dit aussi qu'il faut acheter les *Tramways de Limoges*, que nous avons recommandés à 430, on a fait 500, nous trouvons qu'on va trop vite.

— On nous dit qu'on fera l'échange des *Actions Bron*, en juillet prochain (une nouvelle de 250 fr. pour quatre anciennes), le liquidateur doit recevoir de la nouvelle Compagnie 3 millions, soit 1.800.000, espèces et 4.800 actions de 250 fr., s'il en donne une nouvelle pour quatre, soit 2.500, il lui en restera 2.300, il nous a été impossible d'en connaître la destination. Les actionnaires devraient bien s'occuper de cette question qui les intéresse d'une façon toute particulière.

— Nous conseillons la vente des *Plaques Lumière*.

— La *Soie Chardonnet* a été moins agitée, cependant de 1.400 coté le 22, on a fini ce jour à 1337 Le marché a repris un peu de calme, Nos lecteurs trouveront dans le corps du journal

un article très intéressant sur la Société (Cote de la Bourse et de la Banque). Nous les engageons à le lire très attentivement.

— La *Soie Givet* a été moins active. D'aucuns prétendent qu'on va faire un mouvement, nous engageons, s'il a lieu, d'en profiter pour en sortir.

Les *Mines d'Or* ont été légèrement plus faibles, nous conseillons toujours de profiter des cours actuels pour en mettre quelques-unes en portefeuille, car les rendements seront supérieurs en 1904, et, par conséquent, les dividendes plus élevés.

Nous achèterions donc :

1^o *Mines à rendement* :
Geldenhuis Estate, Geldenhuis Deep, Landlaag Estate, May, New Kleinfontein, dont l'exploitation commencera sous peu, New Primrose, qui réalise £ 12.000 par mois, Robinson Deep, Robinson Gold, qui réalise £ 31.000 par mois, Rose Deep, Simmer and Jack, etc.

2^o *Mines de spéculation* :
Goldfields, East-Rand, Rand-Mines, etc.

3^o *Mines aléatoires* :
Buffelsdoorn, Sheba, etc.

4^o *Concessions de Terrains* :
Béchanaland, Mozambique, Transvaal-Land, etc.

5^o *Mines d'argent* :
Huanchaca, dont on nous prédit la hausse.

6^o *Mines de diamants* :
De Beers préférence;
De Beers, ordinaire.

La cote de Paris arrive ce soir avec la baisse du 3 %, sur le bruit de la démission de M. Rouvier, bruit que nous ne pouvons contrôler, sur la baisse aussi des *Fonds Turcs*, sur de nouveaux troubles dans les Balkans, ceux qui ont de l'estomac n'hésitent pas à acheter des fonds turcs, les troubles sont permanents en Turquie.

En terminant, nous rappelons à nos lecteurs que nous sommes à leur disposition pour leur fournir tous les renseignements utiles à leurs intérêts, nous les prions seulement de nous réserver leurs ordres que nous confions, pour leur exécution, à un agent de change de notre place, ils peuvent compter sur nos bons soins.

CARLO.

P. S. — Le chroniqueur Carlo répondra à toutes demandes de renseignements. Joindre 0 15 pour la réponse.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

FORCES MOTRICES DU RHONE

Recettes du mois de décembre 1902 300.533 65

On continue à demander quand cette Société distribuera enfin un dividende; on comprend que les actionnaires qui attendent depuis cinq ans révolus (janvier 1899), éprouvent quelque impatience; on ne peut répondre d'une manière positive à leur interrogation; mais il semble bien que la Société pourrait, pour l'exercice 1903, distribuer 10 à 12 francs, et augmenter cette répartition de 2 à 3 francs annuellement, pendant les prochaines années.

Recettes du mois de décemb. 1902. 300.533 65

Recettes du mois de décemb. 1903. 341.141 25

Différence en faveur de 1903... 40.607 60

Du 1^{er} janvier au 31 décemb. 1902. 2.628.889 35

Du 1^{er} janvier au 31 décemb. 1903. 2.955.151 15

Différence en faveur de 1903... 326.262 15

CANAL DE SUEZ

Recettes du 26 janvier ... 260.000 400.000

Du 1^{er} au 26 janvier 7.800.000 7.030.000

TABACS OTTOMANS

Les recettes de décembre s'élevèrent à P. 18.100.000 contre 17.100.000 l'année précédente.

KOURS

Jusqu'à nouvel ordre et par exception, les obligations *Koursk-Khar'kof-Azof* 4 % 1894, pourront circuler en titres démunis de coupons. Toutefois, ces obligations devront être accompagnées du talon donnant droit à la nouvelle feuille de coupons.

BRASSERIES RINCK

Le Conseil d'Administration proposera à l'assemblée du 30 janvier un dividende de 25 fr., soit 5 francs de moins que l'an dernier. Les bénéfices nets de l'exercice au 30 octobre se sont élevés à 154.878 francs, au lieu de 188.626 francs pour l'exercice précédent, soit une diminution de 34.000 francs.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU PLATINE

D'après notre confrère l'*Information*, il est question de faire à fin février, une nouvelle émission de 5.300.000 francs, portant à 16 millions le capital-actions de la Société industrielle du Platine.

Comme les créanciers se sont réservé le droit exclusif de souscrire la moitié de ce nouveau capital, droit sanctionné par les actionnaires en assemblée générale, les actions nouvelles seront offertes jusqu'à concurrence de la moitié aux actionnaires, soit une action nouvelle de 250 francs pour quatre actions anciennes.

CHARBONNAGES DE TRIFAIL

Les actions *Trifaïl* s'affermissent. Cette Compagnie vient d'acquiescer les houillères du comte Oppendorf, à Reichenberg-sur-Save, pour la somme de 1.600.000 francs.

LA RÉDUCTION DES TARIFS DE TRANSPORT ET LE CHANGE ESPAGNOL.

Le projet de M. Osma, sur l'exportation de nos produits, écrit *La Epoca*, et sur le mouvement international des voyageurs, prouve que

notre ministre des Finances connaît à fond les besoins du pays. Quoi qu'en disent M. Leroy-Beaulieu et d'autres économistes étrangers et espagnols, la balance économique d'une nation a sur le change international une influence directe et considérable.

Il est inutile de songer à une amélioration réelle du prix de l'or, tant que notre pays sera le débiteur d'autres nations plus heureuses dans les proportions énormes que l'on sait.

Ajoutons que personne ne saurait nier l'influence décisive de la balance commerciale sur l'ensemble de la balance économique nationale.

C'est ainsi que le comprend le ministre des Finances. Il compte, avec certitude, que le change s'améliorera naturellement et d'une façon permanente, par suite des importations d'or que nous vaudront l'exportation, à grande vitesse et à bon marché tout à la fois, des produits de notre agriculture et l'augmentation certaine qui se produira dans le mouvement des voyageurs nous venant de l'étranger.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

DOMINO ROSE

Carnaval Mirabeillais au XVIII^e siècle

A cette époque, Mirabel n'était pas seulement le bourg agricole de nos jours. Il avait un certain renom, grâce aux fêtes aussi brillantes que nombreuses que le marquis de Montpezat y donnait en son château, aujourd'hui complètement disparu et qui était situé dans ce vaste quadrilatère compris entre la rue Chausserie, la rue Chauvac, la rue St-Roch et la vallée des Soupirs.

Les chasses très giboyeuses des bois du Roi, de Beaulieu et du Pontiliard, comme aussi la finesse de la chèvre de ses cuisines, mais par-dessus tout, la beauté et l'esprit de la marquise en faisaient un lieu de réunion recherché par les châtelains nombreux alors, autant qu'illustres, en cette contrée qu'on a appelée souvent avec raison, la Nice dauphinoise.

Le comte Hercule de Cabrières, beau-frère du sus-nommé, hivernait volontiers à Mirabel, où il possédait un pavillon de chasse exactement à l'endroit où fut construite, bien longtemps après, la chapelle de St-Pierre.

Le comte Hercule de Cabrières était en proie depuis deux jours à une très vive préoccupation, bien digne d'un grand seigneur. Il y avait bal paré et travesti chez le marquis de Montpezat, le frère de sa femme défunte. C'était chaque année à cette fête carnavalesque, grande affluence d'étrangers où la fine fleur de l'aristocratie se confondait avec la roture, en une nuit de liesse que des traditions ancestrales avaient consacrée.

M. le vice-légat Nicolas-Marie Lércari, référendaire des signatures du pape (1739-1744), devait honorer la fête de sa présence. Il se trouvait depuis quelques semaines à l'évêché de Vaison, pour l'achat des saintes-huiles, car à cette époque, seules celles de Villodieu, de Mirabel et de Venterol étaient admises à l'usage du culte.

On savait que Son Excellence adorait ces genres de fêtes, et on citait les bals qu'il avait donnés comme gouverneur de la province d'Ancone.

M. de Cabrières se trouvait donc chez Martinel, le fameux tailleur-costumier du « Cul de sac du Pègue », à Nyons, qui avait acquis une certaine célébrité par les travestissements qu'il avait fournis, une année avant, pour le bal de M. le marquis de la Charce, dont le *Mercure François* avait parlé.

Ce qui inquiétait le brave gentilhomme, c'est que, sans être bossu, il était quelque peu contrefait de l'épaule droite, ce qui ne lui permettait pas les Endymion, Baccus, Orphée, Apollon et autres travestissements mythologiques fort en honneur à l'époque. Il causait donc avec Martinel, le tailleur-costumier, qui l'écoutait, avec sa grosse bonne figure satisfaite et réjouie tandis que piaffait sa monture tenue en main, devant la porte entrouverte, par le jeune apprenti, Modeste Bénézet, natif précisément de Mirabel, mais que notre seigneur ne connaissait pas.

Modeste, cependant, jetait à la dérobée; d'un air furieux, des regards narquois vers M. de Cabrières. Il était fiancé à la belle Félisse, fille d'un cardeur de son pays, avec laquelle M. de Cabrières avait en vain essayé d'user de son droit de seigneur. La jeune fille, aussi sage que jolie, avait résisté, mais elle avait coté la chose à Modeste, qui s'était promis de se venger un moment ou l'autre.

Enfin, après bien des hésitations, le choix du comte se porte sur un domino rose grand d'or et pailleté d'argent. Mais il fait de grandes recommandations à Martinel pour que personne ne le reconnaisse et pour que son infirmité soit dissimulée.

— Monseigneur peut être certain que le nécessaire sera fait, nous tenons à la réputation que des précédents flatteurs nous ont prouvé, dit notre bonhomme, puis, se tournant vers son apprenti : « Modeste, tu porteras demain le domino de M. le Comte, et cette promenade à Mirabel, je te devine sans peine, te sourit d'avance. »

Modeste s'incline devant le Comte qui remonte à cheval, et le lendemain soir apporte le domino, mais juste quelques minutes avant le bal, prétextant humblement et avec force excuses, que le travail pressé l'a retardé; Enfin il aide le Comte mécontent à endosser le domino, puis l'accompagne jusqu'à sa chaise à porteur.

Voilà le Comte au bal; dominos, tyrans, d'Hyrcanié, arlequins, pierrettes, scaramouches, matamores, nymphes, fleuves, hamadryades, pêcheurs de Venise, néeromans, danseurs, tures, etc., forment une cohue éblouissante et chamarrée qui, sous la lumière des lustres, offre le plus gracieux et chaletement multicolore. Le Comte, au milieu de la foule, jouit du plai-

sir de l'incognito comme le vice-roi de la *Pérouchole*, lorsque un masque le désignant, s'écrie :

— De Cabrières !!
— De Cabrières ! répète la foule, et dans toute l'entaille des salons, ce sont des centaines de bouches qui prononcent le nom du Comte. « Ah ça, qu'est-ce que cela signifie, tout le monde me reconnaît donc ? » Et pour comble d'infortune, il entend des masques lui dire en riant, certains de l'impunité : « Cambré. Bien cambré, mon vieux, bravo !!... Cambre-toi !!... Cambre-z-y » (rien du traité). Le calembour historique était plutôt douteux !

Aussi intrigue que furieux d'être reconnu, le Comte demandait sa chaise à porteur et rentrait dans son pavillon de classe où il avait enfin le mot de l'énigme, en trouvant au dos de son malencontreux domino, l'étiquette oubliée par Modeste Bénézet, et portant les notes suivantes pour l'ajustage, de maître Martinel :
« A. M. le Comte de Cabrières. Un peu cambré !!... »

R. DE NAMOR.

NOUVELLES DIVERSES

Au moment où à la Chambre des Députés, on discute la proposition Bourrat, il nous paraît utile de publier :

Les dates d'inauguration des chemins de fer
Voici qu'elles ont été les dates d'inauguration des premiers chemins de fer dans divers pays du globe :

- Angleterre, 30 septembre 1825 ;
- Etats-Unis, 28 septembre 1829 ;
- Belgique, 5 mai 1835 ;
- Allemagne, 7 décembre 1835 ;
- Île de Cuba, 9 décembre 1837 ;
- Russie, 4 avril 1838 ;
- Suisse, 15 juillet 1844 ;
- Jamaïque, 2 novembre 1845 ;
- Espagne, 24 octobre 1848 ;
- Canada, Mexique et Pérou, 24 mai 1850 ;
- Suède, 24 mai 1851 ;
- Chili, 24 janvier 1852 ;
- Indes, 18 avril 1853 ;
- Turquie, 4 octobre 1860.

La longueur totale des chemins de fer dans le monde atteint aujourd'hui environ 760.000 kilomètres; — voici la part de chaque pays dans ce total :

- L'Angleterre 53.530 kil.
- L'Allemagne 53.919 —
- La France 49.431 —
- L'Autriche 19.562 —
- La Hongrie 17.348 —
- Russie 58.370 —
- L'Italie 16.034 —
- L'Espagne 13.516 —
- La Suède 12.211 —
- La Norvège 2.057 —
- La Belgique 4.581 —
- La Suisse 4.159 —
- Les Etats-Unis 325.777 —

Les Echéances de Commerce

Le ministre de la Justice vient d'informer M. Louis Martin du résultat de la consultation des Chambres et Tribunaux de commerce sur sa proposition relative aux échéances de commerce; on sait que cette proposition a pour but de décider que les effets de commerce échus le dimanche ou un jour férié légal seront payables le lendemain et non la veille, comme aujourd'hui.

Sur 327 Tribunaux consultés, 320 se sont montrés favorables; 121 Chambres de commerce se sont déclarées favorables et 17 hostiles.

Dans ces conditions, le ministre a fait connaître à M. Louis Martin qu'il est favorable à sa proposition, amendée dans le sens des vœux de la Chambre de Paris.

La taxe des journaux

Une délégation représentant les journaux de province et composée de MM. Montlouis (*Monteur du Puy-de-Dôme*) Réal (*Gironde*), Sarraut (*Département de Toulouse*), Ferrouillat (*Lyon République*) et Dubar (*Echo du Nord*), est venue entretenir cette après-midi M. Gérard, rapporteur du budget des postes, de la détaxe postale en faveur des journaux, et demander à M. Gauthier, rapporteur de la commission des patentes, de se livrer à une étude sérieuse des taxes nouvelles, dont la Chambre a frappé les journaux et publications périodiques.

On peut s'abonner à l'*ÉCONOMISTE* dans tous les Bureaux de Postes

LEXIQUE FINANCIER

IMPOT SUR LE MONTANT DES LOTS ET PRIME DE REMBOURSEMENT A DES TITRES SORTIS A DES TIRAGES.

Tout titre sorti remboursable avec lot à un tirage supporte un impôt de 8 % sur la somme qui représente la différence entre son taux d'émission et le prix auquel il est remboursable. Par contre, cet impôt n'est que de 4 % si le titre est purement et simplement sorti remboursable au pair.

Procédons toujours par exemples et prenons comme type de démonstration l'*Obligation Ville de Paris 1875*, laquelle a été émise à 440 francs.

1. *Le titre est sorti remboursable à 100,000 francs.*

La somme imposable est, par conséquent :
100.000 — 440 (taux d'émission) = 99,560
qui supporte un droit de 8 % ou 7,964 80
lesquels déduits du montant de la prime 100.000 »

donnent 92.035 20
net à encaisser par l'heureux bénéficiaire.

II. *Le titre est sorti remboursable au pair, soit 500 francs :*

La somme imposable est :
500 — 440 (taux d'émission) = 60.
qui supporte un droit de 4 % ou 2 40
lesquels déduits du taux de remboursement 500 »

donne 497 60
net à encaisser par le porteur du titre.

L'IMPÔT SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE

Depuis le 1^{er} juin 1893, il existe un impôt qui est de 10 centimes par mille francs ou fraction de mille francs, et est supporté moitié par l'acheteur, moitié par le vendeur, soit 5 centimes pour chacun.

CHRONIQUE IMMOBILIÈRE

Rien d'important ne s'est passé aux audiences des criées du Tribunal civil de Lyon, du 16 et 23 janvier, concernant les immeubles lyonnais. Nos pronostics à l'égard des maisons rue de la République (Casino Kursaal); rue Bossuet, et du terrain rue de Marseille, ont été trouvés acquiescés. La vente est renvoyée à une date qui sera ultérieurement fixée.

Aujourd'hui, 30 janvier, doit se vendre un important immeuble qui comprend la maison rue de l'Hôtel-de-Ville, 96, 10, rue des Archers et 13, rue Gasparin. La mise à prix est de 1 million. La superficie est de 800 mètres carrés environ. Pour mettre en état cette maison, c'est-à-dire pour en faire une maison à loyers, il faudra dépenser beaucoup d'argent. Cette dépense peut s'évaluer à 16.000 francs. En supposant 1 million d'acquisition, 150.000 fr. de frais de vente et 160.000 fr. de réparations, l'immeuble reviendrait à 1.310.000 francs. Si l'on se base sur un revenu de 60 francs le mètre carré, on obtient 48.000 fr. de revenu brut, et ce prix est un bon placement à 3 %.

Les autres immeubles qui sont en vente n'ont aucune importance pour un placement, des surenchères seront sûrement faites et nous y reviendrons.

LE FRANÇ.

Voici la liste des ventes qui auront lieu au Tribunal civil :

- Le 30 janv., propriété à Saint-Fons, 8.000 fr.
- Le 30 janv., propriété, c. Richard-Vitton, 89, 6.000 fr.
- Le 30 janv., propriété à Vernaison, 5.900 fr.
- Le 30 janv., maison, rue des Archers, 10, 1.000.000 fr.
- 30 janv., immeubles, sous Lafayette prolongé, 120, 20.000 fr.
- 30 janv., maison, à Vassieu, 15.000 fr.
- 6 févr., maison à Saint-Fons, 50 fr.
- 6 févr., maison, montée du Chemin-Neuf, 18, 5.000 fr.
- 6 févr., maison, rue du Manteau-Jaune, 3, 16.555 fr.
- 6 févr., immeubles, au V^e arrondissement et à Ecully, 13 lots, 111.500 fr.

PLACEMENTS AVANTAGEUX

Garantis par bonne et sûre hypothèque sur maisons à Lyon et immeubles ruraux.

Durée des prêts : 5 ans.
Taux d'intérêt : 4 et 4 1/2 % l'an.

150.000 francs sont demandés par homme politique (modéré) d'un département de l'ouest, seconde hypothèque après 150.000 fr. Garanties : hôtel rapportant 15.000 fr. par an; part de maison à Paris évaluée par partage 1.500.000; la nue propriété du tiers d'un domaine évalué 850.000 francs. Intérêt 4 1/2 %.

45.000 francs sont demandés, en première hypothèque 4 1/2 % d'intérêt sur immeuble à Lyon, d'une valeur de 100.000 fr.

35.000 francs, 4 % sont demandés, première hypothèque, sur maison, centre de Lyon.

Pour toutes ces demandes on trouvera des renseignements au bureau du journal.

SPECTACLES

CONCERT DE L'HORLOGE. — Après avoir fourni une brillante carrière, *Poupoule à l'Horloge* va quitter l'affiche. La direction nous prie d'annoncer la 100^e et dernière pour vendredi prochain 5 février. A cette occasion il y aura grande soirée de gala au coquet music-Hall du cours Lafayette. Avis donc à ceux qui n'ont pas encore vu cette superbe revue, d'un caractère bien local et dont l'interprétation est parfaite en tous points. « Poupoule à l'Horloge » est interrompu en plein succès, car elle fait salle comble tous les soirs, mais à cause des engagements antérieurement pris, tant pour les artistes qui partent, que pour ceux qui vont débiter, cette revue qui sera sûrement regrettée, disparaît en laissant un excellent souvenir. Nous parlerons la semaine prochaine des nombreux débuts qui succéderont à « Poupoule » et qui nous promettent encore de bonnes soirées

BANQUE DE FRANCE

Table with columns: Montant, Différence, 28 janvier 1904. Rows include Encaisse en espèces, Portefeuille Paris, Avances sur titres Paris, Circulation, Comptes courants particuliers, etc.

COMPAGNIE DU GAZ DE LYON

Table with columns: Fr. 5.04, Fr. 4.74, Résultats du tirage au sort du 18 décembre 1903. Lists winning numbers and amounts.

Compagnie d'Exploitation de Tramways et Chemins de fer

Table with columns: Réseaux, Dates, Recettes 1904, Recettes 1903. Rows include Dijon, Roanne, Valence, Limoges, etc.

TIRAGES FINANCIERS

Table with columns: Ville de Paris 1892, Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr., Les 2 numéros suivants gagnent chacun 10 000 fr., etc.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Compagnie des Eaux Minérales et Thermales de Brides-les-Bains et Salins-Moitières (Savoie), Société anonyme au capital de 2.150.000 fr.

Bulletin Bibliographique

La Banque à Lyon du XV^e au XVIII^e siècle, par Marcel Vigne. Le sujet du livre que nous avons aujourd'hui le plaisir de signaler d'une façon toute particulière...

A VENDRE

EPICERIE. — Dans le centre de Lyon, prix 6.000 fr. — Recettes: 40 fr., au comptoir; 30 fr. à l'épicerie, par jour. (Cause de maladie).

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND THÉÂTRE. — Aujourd'hui samedi, à 8 h., Faust; Dimanche en matinée, Manon; le soir Carmen. THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — A 8 h. 1/2, Le Juif-Errant, drame de Eug. Sue.

Petite Correspondance

Mme J. L., à Livron. — Bonne note a été prise de votre abonnement. L'article promis sur la soie Chardonnat, paraît dans ce numéro.

MARIAGES SÉRIEX ET DISCRETS

S'adresser à M. Pierre LEGRAND, poste restante, Lyon-Bellecour.

PART D'ASSOCIÉ

est offerte à personne disposant de 20.000 fr. dans industrie très prospère et affaire de tout repos.

COURS DES VALEURS A LA BOURSE DE LYON

(Pour les Valeurs qui se cotent au comptant et à terme, nous prenons le dernier cours coté à terme, à défaut d'un cours à terme nous prenons le dernier cours coté au comptant)

Main table with columns: DÉSIGNATION DES VALEURS, Vendredi, Samedi, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi. Rows include FONDS A TERME, ACTIONS, COMPTANT, OBLIGATIONS, VALEURS EN BANQUE.

L'HOTEL DES NEGOCIANTS
à VALENCE-SUR-RHONE
Prend Messieurs les Voyageurs à 6 fr. par jour, chambre et service compris
S. VERGIER
Propriétaire
27, Avenue Félix-Faure, (près la Gare, à droite)
Garçon de course à disposition

A VENDRE
UNE
PROPRIÉTÉ
à LYON
Grande Rue de Monplaisir, 166
Près la Place de Monplaisir
(A proximité de deux stations de Tramways)
COMPRENANT
MAISON D'HABITATION
de CONSTRUCTION RÉCENTE
Avec JARDIN de 300 mètres environ
PRIX AVANTAGEUX
S'adresser à M. DERESSY, Notaire à Lyon
Place de la République, 44

BAUME ANTI-ONYXIQUE
FRISSENON
ONGLE INCARNE
MARQUE DÉPOSÉE
sans opération
PRÉPARÉ PAR BÉRARD, PHARMACIEN
Envoi de la Brochure et le traitement, sans gravures, 1 fr.
Envoi d'un échantillon du Baume, contre mandat-poste de 5 fr. 25
Seul Dépôt: Bérard, Pharmacie des Terreaux, 9, Lyon
GUÉRISON RADICALE

CHAMPAGNE
IVERNEL
AGENT GÉNÉRAL:
A. OFFRET
10, Place Raspail, 10
LYON

QUINQUINA SAMOS MAIRET

Apéritif Supérieur, Tonique, Digestif, très Agréable

Se trouve dans tous les bons Cafés et les bonnes Epiceries en litres et demi-litres

Fabrique et Dépôt Général: J. MAIRET, Chemin des Cures, près la Gare, à Tassin-la-Demi-Lune-lès-Lyon
Bureaux: J. MAIRET, Rue Paul-Bert, 69, à Lyon

56, Quai St-Vincent, 56 A LYON

Ouverture d'un MAGASIN de VENTE des

Automobiles ÉCLIPSE

AVEC MOTEURS

De DION, ASTER et GNOME

Les Voitures exposées et mises en vente à Lyon, quai Saint-Vincent, 56, ont figuré au dernier Salon de l'Automobile, à Paris; elles comportent les perfectionnements les plus récents dans la construction.

PRIX FIXES déifiant toute concurrence

VOITURES de 3.200 à 8.000 fr.

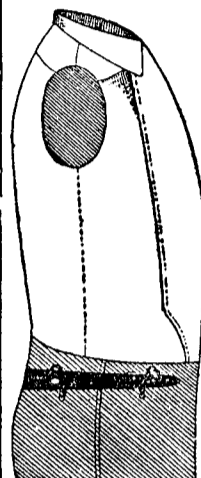
TAILLEUR-COUTURIER
17, Rue Childbert, LYON
(Près la Place de la République)

Charles CHENIVESSE

BEAUX CHOIX DE DRAPERIES
FRANÇAISES ET ANGLAISES

PANTALONS, Haute Nouveauté, depuis 15 fr.
PARDESSUS, depuis 45 fr.
COMPLETS à des Prix très modérés.
JAQUETTES, COSTUMES-TAILLEURS.

ENGLISH SPOKEN



Plus de Bretelles
Correction absolue du PANTALON

Suivant les Lois de l'Hygiène et de l'Esthétique

H. QUILLON
Tailleur, Professeur de Coupe breveté

Cours Morand, 20, LYON

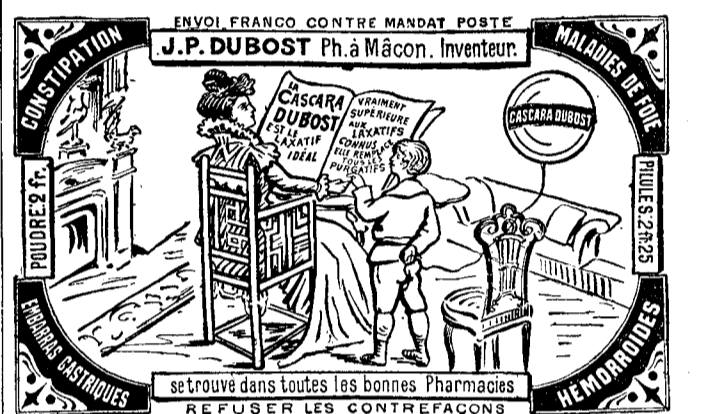
POUR VULGARISER CE SYSTÈME:

PANTALONS RECLAME à 12 fr.

Très bien faits

Draps très solides, dessins et couleurs de bon goût

Grand choix de Pantalons Haute Nouveauté de 18 à 35 francs



Fabrique de Dragées
FONDÉE EN 1830
Maison ARNAUD, passage de l'Argue, LYON
MANUFACTURE DE CARTONNAGES INÉDITS
POUR MARIAGES ET BAPTÊMES
Inscriptions spéciales en 12 heures
PRIX EXCEPTIONNELS

IMPRIMERIE
LYON - 3, Rue Stella, 3 - LYON
Téléphone 15-39
Ancienne Maison MOUGIN-RUSAND
MAISON FONDÉE EN 1700
WALTENER & C^{IE}
Successeurs
Réorganisation complète - Matériel important et entièrement neuf
Imprimeurs du MONITEUR JUDICIAIRE DE LYON
Imprimés divers pour Sociétés
THÈSES DE DROIT ET DE MÉDECINE
Spécialité d'anches pour MM. les Officiers Ministériels

Pour faire de Bons Placements
Et éviter les Mauvais
Lisez L'ÉCONOMISTE de LYON.
Pour recevoir gratuitement
Fendant un mois
L'ÉCONOMISTE de LYON
Demandez-le
à M. l'Administrateur-Gérant
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 63
Lyon.

Veillez adresser gratuitement, pendant un mois, l'Economiste de Lyon, à M

Pour éviter toute équivoque la Maison n'ayant ni Succursale ni Successeur s'adresser directement au domicile ci-contre

FABRIQUE EXCLUSIVE
de LIQUEURS SURFINES

J. GALLIFFET
12 et 13
Quai Pierre-Scize, LYON

Pour éviter toute équivoque la Maison n'ayant ni Succursale ni Successeur s'adresser directement au domicile ci-contre

"L'ÉCHO"
Avances d'Argent aux Acquéreurs - Pas d'Intérêts à payer
VENTE & ACHAT
de Fonds de Commerce, Industries et Immeubles
ASSURANCE CONTRE LA DÉPOSSESSION DES BUREAUX DE TABAC
CONSULTATIONS GRATUITES
A. GUIGUITANT & C^{IE}
30, Rue Tupin - LYON
Bureaux: de 8 h. à midi et de 2 à 7 h. - Cabinet: de 4 à 5 h.

LA CAPITALE M^{ON} BATTIN & GARIOUD
8, Rue de la République LYON Rue Bal-d'Argent, 12
TAILLEURS pour Messieurs et Enfants

SPÉCIALITÉS
Amazones, Liorées
Uniformes - Penions
Sports
Chasse, Tennis
Cyclistes
Papu, Coutechou
Robes de Chambres
Cain de Feu
Vapeurs, Fourrures
Cousures Voyage
Bretelles, etc.

PRIX FIXE
absolu
Escompte de 10 % à MM. les Étudiants, Professeurs et Membres de l'Enseignement

LA CAPITALE & LYON
Même Maison à NANTES

PHARMACIE BOISSONNET
FRANÇOIS Successeur
LYON - 16, Cours Gambetta, 16 - LYON

Quinquina Salvator
"ANTIALCOOL" PIERRE
APÉRITIF HYGIÉNIQUE AU QUINQUINA
Garanti sans Alcool
Cet Apéritif garanti exempt de tout alcool, se prend pur ou additionné d'eau et se recommande aux personnes qui redoutent les effets de l'alcool
N.B. - "L'ANTIALCOOL PIERRE" n'a pas de similaire et n'est soumis à aucun droit.
ADRESSER LES COMMANDES
à M. PIERRE, directeur de la Société des Produits Antialcools, à Valence-sur-Rhône

A LA RENOMMÉE
AUCUNE SUCCURSALE
CHAUSSURES
LYON - 44, Place de la République, 44 - LYON

Aux Arts Réunis
A. TARDY
Fabricant Breveté S.G.D.G. à LYON
Rue Désirée, 19, à LYON
L'allée du N° 25 de la Place de la Comédie correspond en face du Magasin.

Appareils photographiques les plus perfectionnés et fournitures générales pour la photographie. - Fournitures générales pour tous genres de peintures et dessins. - Microtome, Doreur, Encadrement en tous genres. - Travaux photographiques, développements, tirages d'épreuves par tous les procédés, agrandissements d'après clichés ou à des prix défiant toute concurrence (démarcher le tarif).

Atelier de Photographie à la disposition de MM. les amateurs.
Seule maison de vente pour les plaques extra-rapides, marque L'Étoile, se développant de préférence avec le révélateur hydroquinone mélangé.
6 1/2 x 9 9 x 12 13 x 18 18 x 24
0.65 1.25 2 4.95

Nouveau modèle d'appareil pliant 9x12, avec objectif extra-rapide.
Trois châssis doubles, obturateur focal plane, mise au point variable.
Prix: 90 francs

LE CATALOGUE GÉNÉRAL EST ENVOYÉ À TOUTS LES ACHETEURS

Pour les ANNONCES et RÉCLAMES s'adresser
au bureau du Journal, 63, rue de l'Hôtel-de-Ville,
à M. CLOUTIER aîné, chef de Publicité.

VICTOR BACH
RELIEUR DE L'UNIVERSITÉ
Ex-Premier ouvrier
de l'ancienne Maison F. CAILLÉ?
41, Rue Paul-Bert, LYON



Epurateur de Lingerie
après Déces ou Maladies
DESTRUCTION des ARTES
et autres insectes
Maison BARON, fondée en 1850
RENARD
SUCCESSION
69, Cours Lafayette, 69
LYON

Succursale du Bureau Sanitaire
Parisien. - Société anonyme Française Hélois, siège à Paris.
Pour la désinfection des locaux après décès ou maladies

Teinture et Dégraissage
EN TOUS GENRES
Anc^{IE} M^{ME} Th. VAUDOIS
M^{ME} V^{IE} GROS, Succ^{ESSEUR}
22, rue de Marseille, 22
et rue de Bonald
LYON

A l'Etoile d'Or
Maison fondée en 1830
Maison fondée en 1830
Horlogerie - Bijouterie
Joaillerie - Orfèvrerie

GRENIER Neveu
Successeur de GRENIER Jeune
45, Rue Centrale, LYON
(près la place des Jacobins)
Sur prix marqués 10 o/o à MM. les Membres de l'Université